

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ÉTABLISSEMENT
DSI DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 28 MAI 2024**

Sous la présidence de Laurent BALLEST THOUBLE

Membres élus titulaires présents :

Mme Valérie BENIER
M. Jean- Marc BO
Mme Delphine CHARDON
M. Quentin DUFAUT
M. Steven LEMOINE
Mme Catherine LUCAS
M. Pascal PACHOD
M. André PAUVISSE VATRA
M. Jean Paul TRESCARTES

Membres élus suppléants présents :

M. Xavier FORAISON
Mme Carine FOULIÉ
M. Mickaël GARDE
M. Christopher LOUMEAU
M. Xavier MOUNARD
M. Stéphane PETIT
M. Laurent TARQUINIO

Excusé.e.s :

M. Nicolas BERTIN
Mme Nathalie CLAVIER
M. Eddy GUICHARD
Mme Sylvie LAFFONT
M. Mikaël VEY

M. Thierry BOUR JAMES (RS CGT)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 28 mars 2024
2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 25 avril 2024
3. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 7 mai 2024
4. Informations de la Direction
 - Information direction
 - Effectifs
 - Sociétés extérieures
 - Compte-rendu social du mois d'avril
5. Situation financière du CSEE
6. LAC
7. Questions des élus relatives aux thèmes visées par l'article L.2312-5 du code du travail (cf annexe)
 - 1) Il a été annoncé en réunion plénière du Mardi 7/05 à 16h30 que l'organigramme simplifié allait être transmis aux salariés.
 - Quand pensez-vous l'envoyer ?

- 2) Quel est le nombre de prestataires actuellement par service?
Quel nombre de prestataires va être supprimé par service, en lien avec le PSE, et à quelles dates (prévisionnelles dans le pire des cas)?
- 3) Quel est le nombre de départs hors PSE que vous avez en visibilité (démission, retraite,...) ?
- 4) Pourquoi les élus sont-ils soumis à confidentialité concernant le PSE alors que certains directeurs de service ne le sont pas ?
- 5) A partir de quelle date les collaborateurs seront-ils informés de la suppression éventuelle de leur poste ?
A partir de quelle date les salariés pourront-ils appeler le cabinet Alixio pour se faire accompagner ?
- 6) Dans le livre 1 les catégories pros sont elle les lignes en gras ou les autres ?

8. Calendrier prévisionnel des réunions 2024

1 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d’Etablissement du 28 mars 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d’Informations – Rubrique News.

En l’absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

N. Bertin par L. Tarquinio

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d’Etablissement du 28 mars 2024 est mis aux voix. Il obtient 5 avis favorables et 5 abstentions. Le PV n’est pas approuvé et ne sera pas publié.

2 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d’Etablissement du 25 avril 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d’Informations – Rubrique News.

En l’absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

N. Bertin par L. Tarquinio

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d’Etablissement du 25 avril 2024 est mis aux voix. Il obtient 5 avis favorables et 5 abstentions. Le PV n’est pas approuvé et ne sera pas publié.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique d’Etablissement du 7 mai 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d’Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV. Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

N. Bertin par L. Tarquinio

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 7 mai 2024 est mis aux voix. Il obtient 4 avis favorables, 5 abstentions et 1 avis défavorable. Le PV n'est pas approuvé et ne sera pas publié.

4. Informations de la Direction

4.a – Information relative aux résultats issus de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) pour l'année 2023 sur le périmètre de DCF

- Le taux d'emploi de DCF progresse cette année et passe de 9,90 % pour 2022 à 10,70 % pour 2023.
- Il s'agit d'un taux unique toutes entités confondues

Société	Effectif assujettissement 2022	Effectif assujettissement 2023	Unités exigées 2022	Unités exigées 2023	Unités présentes 2022	Unités présentes 2023	Taux d'emploi 2022	Taux Emploi 2023	Contribution 2022	Contribution 2023
001 DISTRIB. CASINO FRANCE	20 396,95	17950,88	1 223	1 077	2013,49	1921,50	9,90%	10,70%	0€	0€

C. Loumeau demande combien de collaborateurs de la DSI ont une reconnaissance de travailleur handicapé. I. Sénéchal répond qu'elle n'a pas cette information.

4.b – Effectifs

	AVRIL 2024	MARS 2024
Effectif équivalé temps plein (ETP)	260.35	265.55
dont stagiaires	/	/
dont CDD et contrat d'alternance (CA et CP)	10	11
dont temps pleins (CDI uniquement)	229	234
dont temps partiels (CDI uniquement)	21.35	20.55

	AVRIL 2024	MARS 2024
Effectif en valeur absolue	267	272
dont temps partiels	28	27
⇒ dont femmes à temps partiels	22	21
⇒ dont hommes à temps partiels	6	6
CDI	257	261
⇒ dont hommes	195	199
⇒ dont femmes	62	62
⇒ dont employés (CDI)	/	/
⇒ dont maîtrises (CDI)	17	19
⇒ dont cadres (CDI)	240	242
CDD (dont alternants : CA et CP)	10	11
Stagiaires	/	/

	AVRIL 2024	MARS 2024
Entrées	/	/

Départs	4 CDI – 1 CDD	2 CDI – 1 CDD
Intérim	AVRIL 2024	MARS 2024
Nombre de Contrats	/	/
dont hommes	/	/
dont femmes	/	/
dont nombre de journées de travail effectuées	/	/
Motifs (°)	/	/
Entreprises extérieures (agent de sécurité et agent d'entretien) sur l'ensemble du siège social	32	32
dont hommes	18	19
dont femmes	14	13
dont nombre de journées de travail effectuées	378	403

C. Loumeau demande combien de collaborateurs de la DSI sont actuellement en retraite progressive. I. Sénéchal répond qu'il y a 2 personnes, mais qu'une seule a souhaité réduire son temps de travail. Elle ajoute que la modification du temps de travail nécessite la signature d'un avenant au contrat de travail.

J.M. Bo indique que les effectifs présentés ci-dessus ne correspondent pas à ce qui est mentionné dans le livre 2. L. Ballet Thouble rappelle que l'effectif du livre 2 est à fin mars, qu'il ne comprend pas les alternants et qu'il présente les postes maintenus dans l'organisation cible.

J.M. Bo demande si les invalides sont compris dans l'effectif du PSE, I. Sénéchal répond qu'ils ne sont pas comptabilisés s'ils n'ont aucune activité, ce qui est le cas pour 3 personnes.

C. Loumeau observe qu'il y a quelques départs prévus (démission, retraite, etc ...). Il demande si les postes laissés vacants par ces départs pourraient être proposés aux collaborateurs dont les postes sont supprimés dans l'organisation cible. L. Ballet Thouble répond que ce n'est pas le cas actuellement, mais que ce point pourrait faire l'objet de discussions dans le cadre de la procédure qui démarre le 29 mai 2024.

J.M. Bo demande s'il serait possible d'avoir pour les temps partiels le nombre de collaborateurs par temps de travail. I. Sénéchal répond qu'elle présentera cette information lors du prochain CSEE.

RS : Remplacement d'un salarié

ATA : Accroissement temporaire d'activité

CA = Contrat d'apprentissage / CP = Contrat de professionnalisation

4.c – Sociétés extérieures

HORS FORFAITS	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
NOMBRE DE SOCIETES	8	7	13	10	10	14	10	10	11	14	15	14
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	306	244	1 118	798	702	1 513	1 097	383	636	949	966	1 265

HORS FORFAITS	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
NOMBRE DE SOCIETES	6	5	7	9								
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	240	241	495	255								

4.d – Compte-rendu social du mois d’avril

▪ **ETAT SANITAIRE**

7	malades (hors AT)	contre	4	En Mars 2024
	Dont 1 absent de plus de 30 jours	contre	2	En Mars 2024
	Représentant 74 jours de maladie	contre	54	En Mars 2024
0	arrêt pour congé maternité	contre	1	En Mars 2024
0	arrêt pour congé paternité	contre	0	En Mars 2024
4	collaborateurs en invalidité 2e catégorie	contre	3	En Mars 2024

▪ **ACCIDENT DU TRAVAIL / TRAJET**

RAS

▪ **MEDECINE DU TRAVAIL**

29 visites médicales

- 4 visites « occasionnelle à la demande du médecin »
- 0 visite « occasionnelle à la demande du salarié »
- 1 visite « à la demande de l’entreprise »
- 0 visite « de pré-reprise »
- 1 visite « de reprise »
- 23 visites « VIP Médicale périodique »

5. Situation financière du CSEE



Situation financière du CSEE

- **COMPTE FONCTIONNEMENT :**
 - Ancien solde : 60.446,81 €
 - Solde : 60.446,81 €
 - Aucun mouvement

- **COMPTE ACTIVITÉ :**
 - Solde : 94,67 €
 - Aucun mouvement

INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER

6. LAC

Les PV du LAC sont désormais publiés et disponibles sous HelloCSE.

7. Questions des élus relatives aux thèmes visés par l'article L.2312-5 du Code du Travail

- 1) Il a été annoncé en réunion plénière du Mardi 7/05 à 16h30 que l'organigramme simplifié allait être transmis aux salariés.

- Quand pensez-vous l'envoyer ?

L. Ballet Thouble précise que lors de cette réunion de nombreux collaborateurs prenaient des photos de la présentation. Il rappelle aux élus que cette présentation a été faite le matin même lors du CSEE.

Il n'a jamais été indiqué que le support serait adressé aux collaborateurs. Il a demandé à chacun de conserver à son niveau les photos prises lors de la réunion et de ne pas les diffuser. Il a également précisé que cette présentation se faisait en toute confiance.

Q. Dufaut observe que des collaborateurs vont recevoir dès mercredi 29 mai un email concernant l'ouverture de l'Espace Information Conseil sans aucune explication. C. Lucas demande si le contenu de ce message est connu. L. Ballet Thouble indique qu'il ne connaît pas le contenu, mais qu'il s'agira certainement d'un message très générique pour proposer aux collaborateurs qui appartiennent à une catégorie pro impactée par des suppressions de poste de prendre contact avec le cabinet Alixio.

C. Foulié pense qu'il y a un problème dans la chronologie, elle pensait que la réunion actuelle permettrait de définir les catégories Pro de la DSI avant l'envoi d'un message aux collaborateurs concernés. L. Ballet Thouble répond qu'il était nécessaire d'apporter le plus rapidement possible aux collaborateurs l'aide et l'accompagnement du cabinet Alixio. En parallèle, un travail sera fait pour retravailler les catégories Pro de la DSI. C. Lucas demande si des changements de catégorie pourraient intervenir « du jour au lendemain ». L. Ballet Thouble répond que les discussions qui vont avoir lieu pourraient effectivement modifier l'impact sur certaines catégories Pro. D. Chardon demande si ces changements seraient communiqués au fur et à mesure aux collaborateurs concernés, L. Ballet Thouble ne sait pas comment cela se passera.

C. Foulié précise qu'elle souhaite connaître les catégories Pro de la DSI, C. Lucas ajoute que c'était le but de la réunion prévue ce jour. L. Ballet Thouble confirme que c'était le cas, mais il n'est pas possible d'organiser ce point avant la réunion DCF prévue le 29 mai.

M. Garde veut savoir si cela signifie qu'une personne qui ne reçoit pas l'email peut être impactée plus tard. L. Ballet Thouble confirme que ça peut effectivement être le cas en fonction des négociations. Ce qui ne change pas pour la DSI c'est qu'il y aura 51 départs dont 3 pour les postes vacants.

Lors de l'approbation de ce PV, C. Foulié a indiqué que ce n'est pas ce qu'elle avait compris. Elle reprend ses notes et précise : « il se peut que la modification des catégories pro fasse que des salariés aient reçu le mail mais ne soient plus concernés, mais pas l'inverse ». Elle avait donc compris, ainsi que N. Bertin, qu'un collaborateur qui n'avait pas reçu le message ne le recevrait pas.

L. Delaire confirme les propos retranscrits dans le PV. La négociation sur les catégories professionnelles est en cours. Dans ce cadre, les catégories peuvent être élargies, et de fait, toucher plus de personnes qu'à l'origine.

N. Clavier demande si cela signifie qu'un collaborateur peut recevoir un email dans les prochaines semaines. Ce collaborateur sera-t-il informé au préalable de la réception ? J.M. Bo espère que ce sera le cas. L. Delaire indique que cette demande a été remontée au niveau de la DRH DCF.

N. Clavier ajoute que ce n'est pas, à son sens, ce qui avait été dit, elle souhaite que cette observation soit indiquée dans le PV. C. Foulié appuie cette demande car ce n'est pas ce que les élus avaient compris. L. Delaire confirme que cette observation sera reprise dans le PV.

M. Garde craint qu'il y ait des conflits sur les plateaux entre collaborateurs qui auront reçu le message et ceux qui n'auront rien reçu. Cela va générer des tensions entre collègues.

L. Ballet Thouble précise que la majorité des collaborateurs des DSI va recevoir l'email, mais l'impact DSI reste le même.

Q. Dufaut souhaite que les collaborateurs partants soient informés rapidement.

S. Petit demande si l'envoi de l'email est confirmé et à quelle heure. L. Ballet Thouble répond que ça se fera dans l'après-midi. S. Petit souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de communication à l'avance. L. Ballet Thouble répond que l'envoi devait être postérieur aux réunions avec le cabinet Alixio.

C. Loumeau demande si les démissions concernent des postes supprimés dans l'organisation cible, L. Ballet Thouble répond que ce n'est pas le cas pour toutes les démissions en cours.

C. Foulié observe que les managers N+1 / N+2 n'ont pas eu de réunion pour expliquer les catégories Pro contrairement aux propos tenus par S. Buron, la DSI fait partie de DCF mais il semblerait qu'il y ait 2 discours.

J.M. Bo ajoute que la communication vis-à-vis des élus et des collaborateurs n'a pas été suffisamment précise, il aurait fallu prévenir les intéressés à l'avance, il craint que certains collaborateurs perdent leur motivation. L. Tarquinio indique que, pour sa part, il redoute les critiques des collaborateurs après cette réunion. Les collaborateurs sont en attente d'information, la situation va être anxiogène, il faut proposer un calendrier valide.

J.M. Bo indique que les élus ont travaillé sur les différents livres et qu'ils ont trouvé des anomalies. De plus, les catégories Pro ne correspondent pas aux libellés des fiches de paie, L. Ballet Thouble est d'accord sur ce point, mais rappelle que l'intitulé de paie ne correspond pas à la réalité du poste occupé. I. Sénéchal indique que ce point avait déjà été abordé lors d'un précédent CSEE. J.M. Bo rappelle que les élus du CSEE de la DSI avaient souhaité travailler sur ce sujet, mais que la DRH avait d'autres priorités. I. Sénéchal informe que la DRH a travaillé sur ce sujet en prenant notamment comme modèle la nomenclature Cigref.

L. Ballet Thouble ajoute que les discussions sur les catégories Pro font partie des négociations entre la Direction et les organisations syndicales. Pour l'instant, la priorité semble être mise sur les indemnités de départ. J.M. Bo indique que ce point est traité au niveau DCF. Pour sa part, il souhaite une réunion au niveau DSI sur les catégories Pro et fera remonter la décision des élus du CSEE de la DSI au niveau supérieur. L. Ballet Thouble espère qu'on pourra travailler rapidement sur ce sujet. T. Bour James ajoute qu'il faut travailler en parallèle. C. Foulié espère que ce travail mené sera accepté par les instances au-dessus.

Elle souhaite également exprimer son scepticisme concernant la capacité du cabinet Alixio à gérer tous les collaborateurs qui recevront l'email. L. Ballet Thouble répond que ce cabinet est un regroupement de spécialistes capables d'assurer cette mission. C. Loumeau rappelle que beaucoup de collaborateurs vont recevoir cet email et que cela va créer un vrai état anxiogène. J.M. Bo souligne le risque RPS qui va exister dans les 4 prochains mois. D. Chardon ajoute que ce message va finalement rassurer une petite partie des collaborateurs, il aurait été préférable que tout le monde reçoive le message.

C. Loumeau estime qu'il n'est pas normal que L. Ballet Thouble ignore le contenu du message. L. Ballet Thouble indique qu'il a reçu une trame, mais que le document est toujours en cours de création. Il disposera cependant de la liste des destinataires de ce message.

2) Quel est le nombre de prestataires actuellement par service?

Quel nombre de prestataires va être supprimé par service, en lien avec le PSE, et à quelles dates (prévisionnelles dans le pire des cas) ?

Nous avons plusieurs sortes de prestataires : en régie, en forfait, TMA, mainteneurs, etc ... A date, il y a 25 prestataires qui disposent d'un accès aux locaux du siège.

L. Ballet Thouble rappelle qu'il a confirmé que les prestations seraient internalisées dans la mesure du possible. Il ajoute qu'il existe 2 sortes de prestation :

- Prestations sur un projet : la fin de la mission surviendra à la fin du projet
- Prestations récurrentes : il faudra regarder s'il sera possible de regrouper certaines activités

P. Pachod comprend que cela signifie que ça va donner du travail supplémentaire aux collaborateurs qui restent. L. Ballet Thouble répond qu'il va y avoir une baisse d'activité qui compensera le départ des prestataires. On ne peut pas dire qu'on va maintenir les prestataires, l'objectif est de préserver les emplois. Il faudra se demander si nous avons en interne les compétences nécessaires.

C. Foulié demande à quelle date les missions des prestataires seront arrêtées. M. Ballet Thouble répond que ce sera fait au plus tard à la date effective du plan. Budgétairement, il ne sera pas possible de maintenir les prestations.

P. Pachod demande quelles seront les prestations conservées. L. Ballet Thouble répond qu'on va garder la prestation pour la paie. On essaie de diminuer la prestation sur CPro. Pour la DIP, on va étudier la situation pour chaque équipe, en cohérence avec le budget.

P. Pachod indique que les élus ont besoin de cette information car dans les livres on indique une baisse d'effectif, mais on ne compte pas le départ des prestataires. L. Ballet Thouble répond que dans un PSE on ne prend pas en compte les prestataires. Financièrement, il faut alléger les coûts de la DSI répartis entre la masse salariale et les coûts des logiciels et de la maintenance.

C. Loumeau demande à quel moment les premiers départs pourraient survenir. L. Ballet Thouble répond qu'on va attendre les conséquences opérationnelles en juillet suite à la dernière vague de vente des magasins.

On va aussi étudier les synergies avec les équipes Franprix et Monoprix. On étudiera les différents outils utilisés par les entités et on choisira le meilleur pour le Groupe. C. Loumeau trouve cette proposition très intéressante. Il faut effectivement se poser ce type de question pour éviter des coûts trop élevés. Il prend comme exemple Big Query en cours de développement chez nous et Snowflakes installé chez Monoprix. Quid du projet Big Query, va-t-il être arrêté ? L. Ballet Thouble répond par la négative, on va finir ce projet. Mais on va également commencer les études sur les différents outils pour faire des économies, la réflexion est initiée.

J.M. Bo demande par qui les coûts de la DSI sont pris en charge actuellement, et par qui ils seront pris en charge à l'avenir. L. Ballet Thouble répond que pour l'instant les coûts sont répartis entre les BU HM/SM, Proximité, Monoprix, etc ...). Demain il faudra redimensionner nos coûts pour contrer l'impact de la vente des magasins. J.M. Bo se demande si cette situation économique sera possible à tenir. L. Ballet Thouble répond qu'il va falloir travailler sur les coûts de logiciel et de maintenance. Plus on baissera nos coûts, moins on facturera nos clients, ce sera un travail ligne à ligne.

J.M. Bo indique que lors du dernier CSEC, il a été confirmé que les 3 entités Franprix / Monoprix / Casino resteraient distinctes. Il estime qu'il sera difficile de mettre en place des synergies alors que les entités ont des accords différents de ceux de la DSI Casino. Il craint qu'on demande à la DSI Casino de faire des prestations pour Monoprix et Franprix avec un risque à moyen terme de ne plus avoir d'activité. L. Ballet Thouble répond que c'est la raison pour laquelle une DSI Groupe est créée. Il faudra que la DSI fasse des prestations de qualité dans l'intérêt du Groupe et à moindre coût.

3) Quel est le nombre de départs hors PSE que vous avez en visibilité (démission, retraite,...) ?

A date, nous avons 7 départs :

- 1 interruption contrat alternance
- 4 démissions
- 2 retraites

4) Pourquoi les élus sont-ils soumis à confidentialité concernant le PSE alors que certains directeurs de service ne le sont pas ?

Le projet a été présenté aux élus du CSEE en priorité, puis aux directeurs de service. Il était donc possible de communiquer. J.M. Bo souhaite qu'il n'y ait pas de copinage. I. Sénéchal indique que tout devrait se jouer au niveau des catégories Pro. L. Ballet Thouble ajoute qu'il faudra aussi savoir si les collaborateurs se projettent dans cette nouvelle organisation. C. Loumeau ajoute qu'il faudra s'assurer que les compétences soient bien transmises, même si ce n'est pas toujours le cas ajoute P. Pachod.

D. Chardon regrette les « fuites d'information » erronées de la part de certains managers. L. Ballet Thouble prend note de cette remarque et fera passer le message auprès des managers afin qu'ils soient plus vigilants. En cas de doute, les collaborateurs sont invités à se rapprocher de lui et de la DRH. C. Loumeau demande si les managers ont eu des informations plus fines que le CSEE, L. Ballet Thouble répond par la négative.

J.M. Bo demande que moins de pression soit mise sur les collaborateurs au niveau du travail, ils subissent déjà les pressions de l'entourage, il alerte sur les RPS. L. Ballet Thouble rappelle que la DSI doit assurer l'activité pour la pérenniser et maintenir les emplois restants.

- 5) A partir de quelle date les collaborateurs seront-ils informés de la suppression éventuelle de leur poste ?
 A partir de quelle date les salariés pourront-ils appeler le cabinet Alixio pour se faire accompagner ?
 Des réunions d'information ont été prévues les 23 et 28 mai 2024. P. Pachod indique que des collaborateurs ont regretté que cela se fasse pendant des périodes d'absence importantes. L. Ballet Thouble répond que c'est la raison pour laquelle ces réunions ont été programmées sur 2 semaines distinctes.
- 6) Dans le livre 1 les catégories pros sont elle les lignes en gras ou les autres ?
 L. Ballet Thouble précise que ce tableau concerne DCF, il s'agit d'une compilation. Pour sa part, il a travaillé sur la partie DSI. T. Bour James demande si les catégories Pro de la DSI ont pu être modifiées. L. Ballet Thouble répond que c'est une possibilité, car les catégories Pro doivent être génériques pour éviter qu'elles soient considérées comme nominatives par la DREETS.

8 . Calendrier prévisionnel des réunions 2024

CSEE – S1 2024			CSEE - S2 2024		
Date	Heure de début	Point spécifique	Date	Heure de début	Point spécifique
Jeudi 25 janvier	09h00		Jeudi 25 juillet	09h00	
Jeudi 22 février Mardi 27 février	09h00		Jeudi 22 août	09h00	
Jeudi 28 mars	09h00	avec points SSCT	Jeudi 26 septembre	09h00	avec points SSCT
Jeudi 25 avril	09h00		Jeudi 24 octobre	09h00	
Jeudi 23 mai Mardi 28 mai	09h00		Jeudi 21 novembre	09h00	
Jeudi 20 juin	09h00	avec points SSCT	Jeudi 19 décembre	09h00	avec points SSCT

Le Secrétaire :
 Quentin DUFAUT

Signé par :

 29CEE99410F94E2...